

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SRDC SYNDICAT RHODANIE DU DEVELOPPEMENT DU CABLE		Sans fiscalité propre	3 551,61
SITIV SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES		fiscalité propre	276 436,00
SMAGGA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU GARON		Sans fiscalité propre	20 952,00
SIGR SICOM DU GIER RHODANIE		fiscalité propre	29 574,76
SIGERLY		fiscalité propre	473 524,34
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT		Sans fiscalité propre	608,55
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.